

Conseil Communal de Veytaux

Procès-verbal N°03/2024 de la séance du

Lundi 6 mai 2024 – à 20h00

En la Salle du Conseil communal de Veytaux

Président : M. Béat Grand

Présents : 20 membres

Excusés : 14 membres

Mmes/MM : De Rham Jérôme, Emery Jean-Marc, Fuster Armin, Gatto Gérald, Mareda Lydie, Martino Natalia, Michel François, Montano Silvano, Passera Valérie, Puenzieux Jean-Luc, Ramser Alexandra, Ronnerström Selma Iris, Strebel Marco, Vizio Eric

Absent : 0 membre

Mmes/MM :

L'ORDRE DU JOUR DE LA SEANCE DU CONSEIL COMMUNAL DU 6 MAI 2024 EST LE SUIVANT :

1. Appel
2. Adoption de l'ordre du jour
3. Adoption du procès-verbal de la séance du 30 avril 2024
4. Communications du bureau du Conseil communal
 - a) Départ de M. Antonino di Perri Santo
 - b) Commission de consultation – ASR
5. Communications de la Municipalité
6. Election d'un membre à la commission de gestion
7. Préavis
 - a) Relatif au rapport de gestion communal 2023 (préavis No 07/2024)
 - b) Relatif aux comptes communaux 2023 (préavis No 08/2024)
 - c) Relatif aux comptes et à la gestion 2023 de la CIEHL (préavis No 09/2024)
 - d) Relatif aux comptes 2023 du FCR (préavis No 10/2024)
8. Rapport des commissions
 - a) Relatif à l'octroi du patrimoine administratif de CHF 180'570.00 TTC au maximum pour couvrir les frais liés à la restauration du refuge de Champbabau suite à l'incendie survenu en avril 2023 (préavis No 04/2024)

- b) Relatif au budget 2024 de l'Entente intercommunale de la taxe de séjour et de la taxe sur les résidences secondaires Riviera-Villeneuve (CITS) (préavis No 05/2024)
 - c) Relatif à l'octroi d'un crédit d'investissement du patrimoine administratif de CHF 3'312'540.45 TTC au maximum pour couvrir le renouvellement et la mise en conformité des ouvrages de protection contre les chutes de pierres et de blocs, ainsi que la création d'un chemin forestier au lieu-dit « Les Evuez » (préavis No 06/2024)
9. Interpellation
- a) Relative à l'extinction de l'éclairage public durant la nuit
10. Questions et propositions individuelles

M. le Président, B. Grand, ouvre la séance à 20h00 en saluant Mmes et MM. les Conseillers communaux, Mme la Syndique et les membres de la Municipalité, Mme Vildane Ramadani, secrétaire municipale, M. Blum, Huissier, l'agent de proximité, M. le secrétaire du conseil, Mme et M. les scrutateurs, la représentante de la presse ainsi que les membres du public.

1. APPEL

M. le Président, B. Grand, prie le secrétaire de procéder à l'appel.

M. le Président, B. Grand, remercie le secrétaire. Le quorum étant atteint, il déclare la séance ouverte.

2. ADOPTION DE L'ORDRE DU JOUR

M. le Président, B. Grand, à la suite de la démission de M. Antonio Di Perri Santo et d'une interpellation déposée avant la séance, propose les modifications suivantes :

- Point 6 : Election d'un membre à la commission de gestion
- Point 7 : Préavis
- Point 8 : Rapport des commissions
- Point 9 : Interpellation
- Point 10 : Questions et propositions individuelles

M. le Président, B. Grand, demande si d'autres modifications sont demandées.

L'ordre du jour, tel que modifié, a été adopté à l'unanimité.

3. ADOPTION DU PROCES-VERBAL DE LA SEANCE DU 30 AVRIL 2024

M. le Président, B. Grand, indique que le délai de rédaction de 6 jours était trop court et sera proposé lors de la séance du 17 juin 2024.

4. COMMUNICATIONS DU BUREAU DU CONSEIL COMMUNAL

a) Départ de M. Antonino di Perri Santo

M. le Président, B. Grand, informe du départ de M. Antonino Di Perri Santo suite à un déménagement.

Il lit la lettre de M. Di Perri Santo.

« Bonjour Monsieur le Président du Conseil communal,

C'est avec énorme regret que je dois vous annoncer ma démission du Conseil communal, la cause donc à mon déménagement en Valais, dès le mois de mai 2024.

Des fois dans la vie, comme vous le savez déjà, on n'a pas tellement le choix. J'ai passé 8 années au Conseil communal et j'ai pris énormément de plaisir.

C'est un plaisir qui m'a fait découvrir un monde que je ne connaissais pas, mais ça m'a appris beaucoup de choses dont je n'avais aucune idée comment ça fonctionnait et chaque commission c'était un plaisir différent et ça m'a appris beaucoup de choses.

Si aujourd'hui je devais le refaire, je ferais exactement la même chose, en mieux.

Avec tous ça, je vous souhaite une bonne continuation à vous tous.

Mes meilleures salutations, c'était vraiment un plaisir de collaborer avec vous. »

b) Commission de consultation – ASR

M. le Président, B. Grand, indique qu'il y a une commission de consultation qui se réunira le 5 juin 2024 à 19h00. Le sujet traité sera la révision des statuts de l'ASR. Il indique qu'il serait préférable que la commission qui participe à la consultation soit également celle qui traitera du préavis. Il demande aux personnes intéressées de le contacter.

Mme V. Schweizer-Ronnerström demande comment les personnes absentes à cette présente séance seront informées de cette commission.

M. le Président, B. Grand, indique qu'un courriel sera envoyé aux conseillers.

5. COMMUNICATIONS DE LA MUNICIPALITE

Mme la Syndique, C. Chevalley, indique que la Municipalité a une communication de la part de M. Rey Lescure.

M. A. Rey Lescure indique que, pour la commission de consultation pour l'ASR, il s'agit d'un préavis consultatif. Il précise qu'une révision des statuts sera faite et que cela fait depuis 2018 que la modification des statuts est en cours. La modification de ces statuts doit être acceptée par les 9 conseils communaux de la Riviera. Il indique que tous les conseils communaux devront fournir leurs propositions à l'ASR dont le comité directeur devra se servir afin d'établir un nouveau préavis, qui sera voté auprès des différents conseils communaux, sans possibilité d'amendement.

M. le Président, B. Grand, ouvre la discussion.

M. A. Koschevnikov demande si, pour les personnes qui font déjà parties de l'ASR, elles peuvent faire partie de cette commission, car cela reste assez complexe et il faudrait des personnes qui connaissent le fonctionnement.

M. le Président, B. Grand, répond que la commission doit être composée de trois membres et qu'il peut sans autre se proposer.

M. A. Rey Lescure trouve qu'il serait intéressant de faire une commission de plus de 3 membres afin qu'il y ait plus de personnes connaissant le sujet.

M. le Président, B. Grand, indique que le bureau n'a pas encore pu déterminer le nombre de personnes nécessaires pour la commission.

M. A Koschevnikov se propose pour la commission.

Il précise qu'il a déjà pris connaissance du préavis.

M. le Président, B. Grand, indique qu'une fois les candidatures reçues, le bureau se déterminera sur la commission à élire.

M. S. Teklits se propose pour la commission.

6. ELECTION D'UN MEMBRE A LA COMMISSION DE GESTION

M. le Président, B. Grand, indique que Mme Francine Jordan se présente à la commission de gestion. Il propose de l'élire par acclamation.

Elle est élue par acclamation.

M. le Président, B. Grand, la remercie pour sa disponibilité

La commission de gestion est composée de Mme S.-G. Dinklage, Mme F. Jordan, M. M. Strebel, M. S. Thélin, M. G. Gatto, M. S. Teklits et M. P. Ruch.

7. PREAVIS

a) Relatif au rapport de gestion communal 2023 (préavis No 07/2024)

b) Relatif aux comptes communaux 2023 (préavis No 08/2024)

M. le Président, B. Grand, indique que le préavis n°07 et 08 2024 sont étudiés par la commission de gestion.

La séance aura lieu le 27 mai 2024 à 18h30 à la salle du Conseil communal.

c) Relatif aux comptes et à la gestion 2023 de la CIEHL (préavis No 09/2024)

M. le Président, B. Grand, indique que la commission permanente s'est déjà réunie le jeudi 18 avril 2024 à Corseaux.

d) Relatif aux comptes 2023 du FCR (préavis No 10/2024)

M. le Président, B. Grand, indique que la commission permanente s'est déjà réunie le jeudi 1^{er} mai 2024 à Montreux.

8. RAPPORT DES COMMISSIONS

a) Relatif à l'octroi du patrimoine administratif de CHF 180'570.00 TTC au maximum pour couvrir les frais liés à la restauration du refuge de Champbabau suite à l'incendie survenu en avril 2023 (préavis No 04/2024)

M. le Président, B. Grand, demande au rapporteur, M. Imsand, de lire le rapport ou ses conclusions.

M. C. Imsand lit les conclusions du rapport.

M. le Président, B. Grand, remercie le rapporteur et ouvre la discussion.

Aucune remarque.

M. le Président, B. Grand, procède au vote.

Le préavis est accepté à l'unanimité.

b) Relatif au budget 2024 de l'Entente intercommunale de la taxe de séjour et de la taxe sur les résidences secondaires Riviera-Villeneuve (CITS) (préavis No 05/2024)

M. le Président, B. Grand, demande à la rapportrice, Mme Gademann, de lire le rapport.

Mme C. Gademann lit le rapport.

M. le Président, B. Grand, remercie la rapportrice et ouvre la discussion.

M. P.-Y. Sauvageat demande si le Conseil communal de Veytaux est le dernier à voter sur ce préavis. Il demande également s'il y a eu des recours et si des oppositions ont été déposées par certaines résidences secondaires de la commune.

Mme la Syndique, C. Chevalley, indique que ce préavis n'était pas prévu et qu'en effet, la commune de Veytaux n'est pas la première à voter ce préavis.

Mme C. Gademann indique qu'il y a eu environ 5 recours sur la commune de Veytaux. Ceci est dû à une erreur de taxation.

M. L. Sherif indique que la taxe sur les résidences secondaires était par rapport aux nombres de pièces. Pour connaître le nombre de pièces, le registre cantonal des bâtiments est utilisé. Pour les bâtiments anciens, les données ne sont pas forcément mises à jour. Les recours concernent essentiellement des personnes qui auraient été taxées de pièces en trop. Suite aux recours, la commune se doit de faire une visite des appartements afin d'apporter des modifications au registre.

Mme C. Gademann précise qu'il reste un recours sur lequel ils doivent encore se prononcer.

Aucune autre remarque.

M. le Président, B. Grand, procède à la votation.

Le préavis est accepté à l'unanimité dont une abstention.

c) Relatif à l'octroi d'un crédit d'investissement du patrimoine administratif de CHF 3'312'540.45 TTC au maximum pour couvrir le renouvellement et la mise en conformité des ouvrages de protection contre les chutes de pierres et de blocs, ainsi que la création d'un chemin forestier au lieu-dit « Les Evuez » (préavis No 06/2024)

M. le Président, B. Grand, demande à M. Imsand de lire le rapport ou ses conclusions, la rapportrice étant excusée.

M. C. Imsand lit les conclusions du rapport.

M. le Président, B. Grand, remercie le rapporteur et ouvre la discussion.

M. F. Abdulla demande quelle est la participation des partenaires.

M. I. Rinaldi indique que 70% est subventionné par la confédération et le canton. Les 30% qui restent sont partagés entre les divers partenaires et Veytaux.

M. P.-Y. Sauvageat demande pourquoi il y a un poste « installation de chantier » pour ce préavis, alors qu'il n'y en a aucun pour le préavis concernant l'avenue des Falquières.

M. I. Rinaldi répond qu'ils sont obligés d'installer, le long du chemin, avec une partie sur la commune de Villeneuve. Il précise que des mouvements de terre importants sont prévus et que des endroits pour entreposer la terre seront définis.

M. S. Teklits demande combien de temps vont durer ces travaux.

M. I. Rinaldi indique que certains travaux ont dû être anticipés et devraient être effectués cette année. Le départ du chantier effectif va dépendre de l'entreprise. Il indique que, pour l'appel d'offre, un calendrier précis doit être fourni. Il indique que des imprévus ont malheureusement repoussé les délais. Il indique que l'équipe forêt a des coupes à effectuer. Le temps des travaux dépendra de l'entreprise, mais il ne devrait pas y avoir de problème.

Aucune autre remarque.

M. le Président, B. Grand, procède à la votation.

Le préavis est accepté à l'unanimité.

M. le Président, B. Grand, indique que le préavis No 03/2024 sera rapporté à la séance suivante, la commission n'ayant pas tous les éléments pour rendre son rapport.

9. INTERPELLATION

a) Relative à l'extinction de l'éclairage public durant la nuit

M. J.-F. Petignat lit son interpellation.

M. le Président, B. Grand, précise que 8 membres du Conseil communal ont signé cette interpellation. Il indique qu'une réponse sera fournie au prochain conseil.

M. J.-F. Petignat demande s'il serait possible de rallumer cet éclairage public avant le prochain Conseil communal.

M. P. Andler indique qu'il n'est pas possible de rallumer l'éclairage et qu'une réponse sera fournie au prochain Conseil communal.

M. J.-F. Petignat n'est pas satisfait de la réponse.

M. P. Andler indique que l'éclairage s'éteint de 00h00 jusqu'à 5h00. Il précise qu'il n'y a pas beaucoup de plaintes de la part de la population et pour l'instant tout se passe bien.

M. J.-F. Petignat demande si des économies sont faites.

M. A. Koschevnikov indique que la lumière était allumée à 12h00 à plusieurs endroits. Il demande s'il s'agit d'un problème ou non.

M. P. Andler Indique qu'il s'agit sûrement de la Romande Energie qui fait des essais.

M. A. Koschevnikov remercie de la réponse et indique qu'il était interpellé de voir les lumières allumées à 12h00.

M. G. Taroni dit que ces lumières éteintes font le bonheur des cambrioleurs, car dernièrement, il y a eu plusieurs effractions.

M. A. Rey Lescure indique que l'extinction des lumières n'a pas augmenté le nombre de criminalité.

M. le Président, B. Grand, précise que le délai pour l'interpellation du 30 avril 2024 était trop court. La Municipalité s'engage à fournir une réponse d'ici la prochaine séance du Conseil communal.

10. QUESTIONS ET PROPOSITIONS INDIVIDUELLES

M. G. Taroni demande, à la Municipalité, quel est le coût final de l'ascenseur.

M. L. Sherif répond que, comme annoncé, il y a des dépassements. Il précise que la Municipalité est entrain de finaliser certains détails dont la Municipalité n'est pas totalement satisfaite.

M. G. Taroni espère qu'un préavis d'apurement sera fourni à la prochaine séance.

Il indique que la commission, concernant le bâtiment multigénérationnel, attend toujours des réponses de la part de la Municipalité.

Il revient sur l'interpellation de M. Emery et espère avoir une réponse dans les 10 jours. Il indique être surpris de voir la bande dessinée, concernant le projet de fusion, déposée à l'entrée de la salle du Conseil communal.

M. A. Koschevnikov indique que, concernant les travaux situés à Grandchamp, la signalisation est encore en place avec des indications peu claires. Il est étonné de voir cette signalisation encore en place.

Mme la Syndique, C. Chevalley, demande s'il s'agit de travaux derrière les conteneurs.

M. A. Koschevnikov répond oui.

Mme la Syndique, C. Chevalley, indique qu'il s'agit sûrement d'un oubli et prend note de sa remarque.

M. J.-F. Petignat demande si la salle des sociétés pourrait être mise à disposition après chaque conseil communal, afin que les conseillers puissent se réunir après les séances.

M. le Président, B. Grand, demande s'il souhaite que la Municipalité mette à disposition une salle afin que les conseillers puissent se réunir après chaque conseil.

M. J.-F. Petignat confirme.

Mme la Syndique, C. Chevalley, répond qu'ils vont y réfléchir et qu'il y aurait également une salle de disponible au sous-sol du bâtiment de la commune.

M. le Président, B. Grand, clôt la séance à 20h53.

Prochaines séances du Conseil

17 juin 2024, 9 septembre 2024,

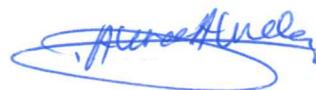
4 novembre 2024 et 9 décembre 2024

Le Président


B. Grand



Le Secrétaire



D.-J. Alves de Almeida

Fait à Veytaux, le 6 mai 2024